



CONVOCATION à l'ASSEMBLEE GENERALE 2023

*

Madame, Monsieur,

Vous êtes invité(e) à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Sportive Culturelle et d'Entraide de l'Hérault qui aura lieu

MARDI 14 MAI 2024 à 9h30

dans les locaux de l'association, 105 rue Guglielmo Marconi à Montpellier

ORDRE DU JOUR

I - Pointage des présents et des pouvoirs

II – Déroulement de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport moral – vote
- Rapport d'activités – vote
- Rapport financier – vote
- Rapport d'orientations
- Élection du comité directeur
- Élection des vérificateurs aux comptes
- Questions diverses

*

Des autorisations d'absence pour le personnel ont été demandées, pour la matinée, à vos directions afin d'assister à cette assemblée, sous réserve de nécessité du service.

Cependant, chaque intéressé(e) désirant assister à la réunion doit en aviser son chef d'unité ou de service.

En application du statut, chaque adhérent peut demander, par écrit, d'inscrire à l'ordre du jour des questions qu'il désirerait voir débattre en Assemblée Générale. Les demandes doivent parvenir au président de l'**A.S.C.E. 34**, Sylvain JOBLON (sylvain.joblon@developpement-durable.gouv.fr), **au plus tard le 2 MAI à 17 heures.**

RENOUVELLEMENT DU COMITE DIRECTEUR

Les membres sortants pour 2024 sont :

Cathy FAYOS, Sylvain JOBLON, Guy LONGUEMARE, Jacques MICHENEAU, Charlotte KOCK, Maité LAIR, Dominique LEROY, Jean-Louis RIGAUD, Marie-Jo VIEU

En application de l'article 10 du statut, les membres sortants du comité directeur sont renouvelables.

Il y a 8 sièges à pourvoir

Tous les adhérents qui se sentent une vocation associative sont invités à présenter leur candidature au président de l'A.S.C.E. **34 au plus tard le 2 MAI à 17 heures.**

POUVOIR

Aucun électeur ne peut détenir plus de **2 pouvoirs.**

Pour des raisons pratiques et pour faciliter le déroulement de l'Assemblée, les détenteurs de pouvoirs sont invités à les faire parvenir à l'A.S.C.E. **34 au plus tard le 2 MAI à 17heures.**

ELECTION DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

En application de l'article 20 du statut, l'Assemblée Générale doit élire au maximum trois (3) vérificateurs aux comptes chargés de veiller à la régularité de la comptabilité de l'association. Ils sont élus pour un an et sont rééligibles.

Les membres sortants : *Sophie HEBRARD – Hamid SAMRI*

Il y a donc 3 sièges à pourvoir

Tous les adhérents qui se sentent une vocation de vérificateur aux comptes sont invités à présenter leur candidature au président de l'A.S.C.E. **34 au plus tard le 2 MAI à 17 heures.** S'il n'y a pas de candidature, la désignation pourra intervenir au cours de l'Assemblée Générale.

Le Président : Sylvain JOBLON

JOBLON Sylvain

Un apéritif clôturera la réunion.

BON POUR POUVOIR

Je soussigné Nom, Prénom, Service

Donne pouvoir à.....

Pour me représenter à l'Assemblée Générale de l' A.S.C.E. 34 qui aura lieu le 14 MAI 2024

Fait à le.....

Signature.....

✂.....

COMITE DIRECTEUR DE L'ASCE 34

Je me présente au **Comité Directeur pour l'année 2024** :

NOM :

PRENOM :

SERVICE :

.....

VERIFICATEUR AUX COMPTES de l'ASCE 34

Je me présente comme **Vérificateur aux Comptes pour l'année 2024**

NOM :

PRENOM :

SERVICE :